

Le sport de haut niveau à la Fédération Française de Triathlon

Partie ministérielle, commune à toutes les fédérations concernées par le sport de haut niveau.

Préambule de l'Etat concernant le sport de haut niveau

« L'image d'une nation **qui gagne** à l'occasion des **grandes compétitions internationales de référence**, particulièrement **aux jeux olympiques et paralympiques**, constitue **un atout au plan économique et social**. L'objectif est d'installer la France durablement dans le groupe des **5 meilleures nations olympiques d'été et d'hiver**, et des **10 meilleures nations paralympiques**. **C'est là le fondement de l'intervention de l'Etat dans la politique de haut niveau** ».

Définition

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacrent l'exemplarité du sportif de haut niveau (SHN).

Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

- ▶ La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives,
- ▶ Les projets de performance fédéraux (P.P.F.),
- ▶ Les compétitions de référence,
- ▶ La liste des sportifs de haut niveau.

La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives

La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline était jusqu'en 2016 principalement fondée sur des critères de structuration. *Cette reconnaissance est désormais centrée sur les disciplines représentatives au plan international*. Les Jeux olympiques et paralympiques sont une compétition de référence indiscutable. Toutes les disciplines inscrites à leur programme sont reconnues de haut niveau. Au-delà, les disciplines non olympiques ou non paralympiques peuvent aussi porter l'image de la France et être en conséquence reconnues de haut niveau. Pour cela, il importe qu'elles présentent un caractère universel, c'est-à-dire qu'un nombre notable de nations participe aux compétitions mondiales de référence, rendant la prise en compte du résultat sportif logique et naturelle.

Les compétitions de référence

Ce sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et conduisant à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit :

- ▶ des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- ▶ des championnats du monde,
- ▶ des championnats d'Europe.

Les listes ministérielles

Trois listes de sportifs arrêtés par le ministère chargé des Sports ont été instituées par les articles L.221-2 R.221-1 à R.221-8 et R.221-11 à R.221-13 :

- ▶ la liste des sportifs de haut niveau,
- ▶ la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN),
- ▶ la liste des sportifs espoirs (SE).

Les sportifs Espoirs (SE) et les sportifs des collectifs nationaux (SCN) ne sont pas des sportifs de haut niveau (SHN).

Les inscriptions sont réalisées annuellement (au 1er novembre) sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives concernées dans le respect des critères de performance, validés par la Commission du Sport de Haut Niveau.

Les inscriptions sont valables un an (du 01^{er} novembre au 31 octobre), sauf dans la catégorie Élite pour laquelle cette durée est de deux ans. Le sportif de haut niveau, des collectifs nationaux ou espoir doit être âgé de 12 ans au moins ou, pour les sportifs espoirs, être inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire au cours de l'année de leur inscription sur cette liste.

La liste des sportifs de haut niveau : Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministre chargé des Sports.

Cette inscription s'effectue dans la catégorie Élite, la catégorie Senior, la catégorie Relève, ou la catégorie Reconversion. Ces catégories ne correspondent pas de façon systématique à des classes d'âges déterminées, ni à des collectifs d'appellation homogène.

La catégorie Elite : peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral (PPF), une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies dans ce même PPF. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Senior : peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral (PPF), une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies dans ce même PPF. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Relève : peut être inscrit dans la catégorie Relève le sportif dont le DTN identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Reconversion : peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune et **qui présente un projet d'insertion professionnelle**. L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans.

La liste des Sportifs des Collectifs Nationaux : Le DTN, dans le cadre du PPF, définit les critères autorisant l'inscription en liste des sportifs n'ayant pas réussi les performances mentionnées ci-dessus. Chaque DTN établit et propose au ministère chargé des sports une liste annuelle de sportifs.

La liste des Sportifs Espoirs : regroupe les sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau. Ces compétences sportives sont détaillées dans le PPF sous forme de critères objectifs et/ou mesurables.

Partie fédérale, la déclinaison des textes pour notre fédération.

La reconnaissance de discipline de haut niveau est accordée du 01er janvier 2017 au 31 décembre 2020 pour les pratiques suivantes :

- Triathlon Olympique, Sprint et Relais Mixte,
- Paratriathlon,
- Triathlon Longue Distance,
- Duathlon Courte Distance.

Pour ces disciplines, la Fédération Française de Triathlon a le même niveau d'exigence en termes d'excellence sportive.

La fédération internationale de triathlon (International Triathlon Union, I.T.U..) décline son système de compétitions en strates de niveau d'importance:

- ▶ la série mondiale, appelée World Triathlon Série (W.T.S.),
- ▶ les coupes du monde,
- ▶ les épreuves continentales.

A titre individuel, les épreuves pour les athlètes de la catégorie de compétition dite Elite, généralement âgés de 20 et plus, se courent sur la distance olympique et sur la distance sprint. Il existe une catégorie de compétition dite U23, entre 18 et 23 ans, pour laquelle existent un championnat d'Europe et à un championnat du Monde. Pour les athlètes Junior, de 16 à 19 ans, la distance en compétition est celle du sprint lors du championnat du Monde et du championnat d'Europe. Les athlètes Youth, de 14 à 16 ans, rivalisent à l'occasion d'un championnat d'Europe sur une formule en demi-finale et finale, sur des distances approchant celles d'un demi-sprint.

Au titre du relais mixte (2 femmes et 2 hommes) qui concerne les catégories de compétition Elite, Junior, Youth, les distances doivent être comprises entre 250 et 300m en natation, entre 5 et 6k en cyclisme, et entre 1,5k et 2k en course à pied.

Triathlon	Natation	Cyclisme	Course à pied	Age minimum	Catégories de compétition
Relais Mixte	250 à 300 m	5 à 8 km	1.5 à 2 km	15	Youth, Junior, U23 et Elite
Super Sprint	250 à 500 m	6.5 à 13 km	1.7 à 3.5 km	15	Youth
Sprint	750 m	20 km	5 km	16	Junior
Standard (Olympique)	1500 m	40 km	10 km	18	U23, Elite
Longue Distance	1000 à 4000 m	100 to 200 km	10 à 42.2 km	18	Elite

Duathlon	Course à pied	Cyclisme	Course à pied	Age minimum	Catégories de compétition
Sprint	5 km	20 km	2.5 km	16	Junior
Standard	10km	40km	5km	18	U23, Elite

Les critères d'accès aux listes ministérielles

Les critères Elite et Senior sont fixés par l'Etat français pour les disciplines de haut niveau. Avec un distinguo entre les épreuves olympiques et paralympiques, et les épreuves de haut niveau non olympiques. Exemple, le championnat d'Europe Sprint Elite de triathlon n'est pas une épreuve olympique.

Les règles, les labels, les formats de compétition évoluent régulièrement, selon une temporalité non prévisible. En préambule des informations ci-dessous, nous informons que les critères des listes Elite, Senior, Relève, Sportifs de Collectifs Nationaux, Espoirs pourront être revus chaque année, voire en cours d'année, afin d'être plus exigeants, pour l'ensemble des disciplines de haut niveau de notre fédération, paratriathlon compris.

En cas de changement, l'information sera donnée dès que possible, après validation et autorisation de diffusion par le Ministère des Sports.

Les changements intervenus ou les précisions apportées d'une version à l'autre de ce document sont surlignés en jaune.

LISTES MINISTERIELLES				
SPORTIF DE HAUT NIVEAU			NON SPORTIF DE HAUT NIVEAU	
ELITE	SENIOR	RELEVE	SPORTIF DES COLLECTIFS NATIONAUX	ESPOIRS

Triathlon Olympique

A titre individuel

Glossaire	Epreuves
WTS	World Triathlon Series - Série Championnat du Monde - 1er niveau de compétition internationale
WC	World Cup - Coupe du Monde - 2ème niveau de compétition internationale
CC	Continental Cup - Coupe Continentale - 3ème niveau de compétition internationale

Youth	de 15 à 17 ans
Junior	de 16 à 19 ans
U21	de 18 à 21 ans
U23	de 18 à 23 ans

Indice de Performance (I.P.):

Les différences de niveau sportif observé sur les coupes d'Europe et du Monde ne permettent pas de comparer les résultats de ces épreuves.

Un indice de performance (I.P.) est attribué à chacune de ces épreuves en fonction du niveau des meilleurs sportifs et des meilleures sportives qui y participent.

L'I.P. d'une épreuve est égal à la moyenne du classement « I.T.U. points list » des 8 sportifs et 8 sportives les mieux classés, à la date du lundi précédant l'épreuve.

Un suivi de l'I.P. des compétitions internationales depuis 2012 nous permet d'avoir une lecture précise des différents niveaux de compétition et sert depuis de nombreuses années à fixer le niveau de réalisation des critères de sélection pour les championnats d'Europe et du Monde U23.

Pour le triathlon courte distance (olympique et sprint, relais), le Ministère des Sports a retenu, sur proposition de la Direction Technique Nationale (D.T.N.) :

- Pour les catégories **Elite et Senior**

Triathlon à titre individuel	Jeux Olympiques	1 à 8	9 à 16
	Classement général final du championnat du Monde WTS	1 à 8	9 à 16
	Etape du championnat du Monde WTS Distance Olympique		
	Etape du championnat du Monde WTS Distance Sprint		
	Championnat d'Europe Elite Distance Olympique	1 à 3	4 à 8
	Championnat d'Europe Elite Distance Sprint		1 à 4
Triathlon à titre par équipe	Jeux Olympiques	1 à 4	5 à 8
	Championnat du Monde Elite	1 à 4	5 à 8
	Championnat d'Europe Elite	1	2 à 4

Pour la catégorie **Relève**, la D.T.N. a ensuite fort logiquement décliné les résultats selon la hiérarchie de labellisation des épreuves I.T.U., en y associant pour certaines épreuves l'indice de performance présenté ci-dessus. Ces triathlètes seront âgés de 15 à 23 ans (âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle).

		Catégorie Relève (de 15 à 23 ans, âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle)
Triathlon à titre individuel	Jeux Olympiques	17 à 64
	Classement général final du championnat du Monde WTS	non pris en compte
	Etape du championnat du Monde WTS Distance Olympique	1 à 20
	Etape du championnat du Monde WTS Distance Sprint	1 à 10
	Championnat d'Europe Elite Distance Olympique	9 à 16
	Championnat d'Europe Elite Distance Sprint	5 à 8
	Coupe du Monde Distance Olympique	1 à 8 si Indice de Performance* < 50
	Coupe du Monde Distance Sprint	1 à 4 si Indice de Performance* < 50
	Coupe Continentale Elite Distance Olympique	1 à 3 si Indice de Performance* < 100
	Coupe Continentale Elite Distance Sprint	Si U23 = 1 si Indice de Performance* < 100
		Si Junior = 1 à 8 si Indice de Performance* < 100
	Championnat du Monde U23	1 à 8
	Championnat d'Europe U23	1 à 3
	Championnat du Monde Junior	1 à 16
	Championnat d'Europe Junior	1 à 8
	Coupe Continentale Junior	1 à 3 si 12 nations et 50 athlètes au départ
Jeux Olympiques de la Jeunesse	1 à 3	
Championnat d'Europe Youth	1 à 3	
Triathlon à titre par équipe (relais)	Championnat du Monde Mixte U23 & Junior	1 à 4
	Championnat d'Europe Junior	1 à 3
	Jeux Olympiques de la Jeunesse	1
	Championnat d'Europe Youth	1

Les listes ministérielles des **Sportifs des Collectifs Nationaux (S.C.N.)** et **Espoirs**, non reconnues comme listes de sportif de haut niveau, sont déclinées selon deux périodes temporelles.

Les athlètes sur liste de Sportifs des Collectifs Nationaux auront 20 ans et davantage dans l'année lors de leur inscription sur cette liste (âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle).

Les compétitions retenues et les places à obtenir pour accéder à la liste des S.C.N sont les suivantes :

		Catégorie Sportif des collectifs nationaux (à partir de 20 ans, âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle)
Triathlon à titre individuel	Jeux Olympiques	A partir de 24 ans = 17 à 64
	Classement général final du championnat du Monde WTS	non pris en compte
	Etape du championnat du Monde WTS Distance Olympique	A partir de 24 ans = 1 à 16
	Etape du championnat du Monde WTS Distance Sprint	A partir de 24 ans = 1 à 8
	Championnat d'Europe Elite Distance Olympique	non pris en compte
	Championnat d'Europe Elite Distance Sprint	non pris en compte
	Coupe du Monde Distance Olympique	1 à 3 si Indice de Performance* < 50 si U21 = 9 à 16 si Indice de Performance* < 50
	Coupe du Monde Distance Sprint	1 si Indice de Performance* < 50 si U21 = 5 à 8 si Indice de Performance* < 50
	Coupe Continentale Elite Distance Olympique	si U21 = 4 à 6 si Indice de Performance* < 100
	Coupe Continentale Elite Distance Sprint	si U21 = 2 à 3 si Indice de Performance* < 100
	Championnat du Monde U23	Si U21 = 9 à 32
	Championnat d'Europe U23	Si U21 = 4 à 16
	Autres	Equipier de compétition sur les étapes WTS Partenaire d'entraînement sur les structures validées dans le PPF (Pôle France ou structure associée)

Les athlètes inscrits sur liste Espoirs auront entre 14 et 19 ans (âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle).

Afin d'accéder à la liste Espoirs, les compétitions retenues sont les épreuves internationales organisées pour les athlètes entre 14 et 19 ans d'une part, les épreuves des championnats de France Individuel de Triathlon, Duathlon et Aquathlon d'autre part. Certaines places obtenues lors de ces championnats se doublent de conditions supplémentaires (tests des Equipes de France Youth et Junior de Triathlon, références chronométriques sur des distances en lien avec celles des compétitions, barème de points du Class Triathlon). Enfin, le Directeur Technique National, après analyse des différentes données, peut proposer l'inscription de sportifs sur la liste Espoirs.

	Liste RELEVE	Liste ESPOIRS
Championnat du Monde Junior	1 à 16	17 à 64
Championnat d'Europe Junior	1 à 8	9 à 64
Coupe Continentale Junior	1 si 12 nations et 50 athlètes au départ	2 à 8 si 12 nations et 50 athlètes au départ
Jeux Olympiques de la Jeunesse	1 à 3	4 à 64
Championnat d'Europe Youth	1 à 3	4 à 64
Championnat de France de Triathlon (Minime, Cadet, Junior)		1
		2 à 5 si au moins une des conditions est remplie **
Championnat de France d'Aquathlon ou de Duathlon (Minime, Cadet, Junior)		1 si au moins une des conditions est remplie **
Autres		Le DTN, en fonction de l'analyse des résultats croisés des conditions suivantes** ou des

**** = les critères ci-dessous sont à réaliser durant la période courant du 1er janvier au 31 août de l'année pour inscription sur la liste ministérielle Espoirs**

Catégories d'âge	Tests Equipe de France Youth (400m en bassin de 50m et 3000m sur piste) et Junior (800m en bassin de 50m et 5000m sur piste)		Avoir réalisé les temps natation (bassin de 25m ou de 50m au choix) et course à pied suivants sur des compétitions officielles FFA / FFN / Fédérations multisports / Fédérations affinitaires ou un temps validé par le DTN		Avoir réalisé le nombre de points suivants selon les barèmes du class triathlon		
Minime Fille	temps total inférieur ou égal à 16'15	OU	Natation 800 mètres nage libre (25m) : 10'25	OU	supérieur ou égal à 180 points		
			Natation 800 mètres nage libre (50m) : 10'40				
			Course à pied 3000 mètres : 10'40				
Minime Garçon	temps total inférieur ou égal à 14'45"				Natation 800 mètres nage libre (25m) : 9'40		supérieur ou égal à 175 points
					Natation 800 mètres nage libre (50m) : 9'55		
					Course à pied 3000 mètres : 9'30		
Cadette Fille	temps total inférieur ou égal à 28'45"				Natation 800 mètres nage libre (25m) : 10'05		
					Natation 800 mètres nage libre (50m) : 10'20		
					Course à pied 5000 mètres : 18'15		
Cadet Garçon	temps total inférieur ou égal à 25'45"				Natation 800 mètres nage libre (25m) : 9'25		
					Natation 800 mètres nage libre (50m) : 9'40		
					Course à pied 5000 mètres : 16'00		
Junior Fille	temps total inférieur ou égal à 28"15		Natation 800 mètres nage libre (25m) : 10'00				
			Natation 800 mètres nage libre (50m) : 10'15"				
			Course à pied 5000 mètres : 17'45"				
Junior Garçon	temps total inférieur ou égal à 25'15		Natation 800 mètres nage libre (25m) : 9'15				
			Natation 800 mètres nage libre (50m) : 9'30				
			Course à pied 5000 mètres : 15'30"				

Au titre du relais mixte

	Epreuves de référence	Catégorie Elite	Catégorie Senior	Catégorie Relève (de 15 à 23 ans, âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle)	Catégorie Espoirs (de 14 à 19 ans, âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle)
Triathlon à titre par équipe (relais)	Jeux Olympiques	1 à 4	5 à 8		
	Championnat du Monde Elite	1 à 4	5 à 8		
	Championnat d'Europe Elite	1	2 à 4		
	Championnat du Monde Mixte U23 & Junior			1 à 4	5 à 16
	Championnat d'Europe Junior			1 à 3	4 à 16
	Jeux Olympiques de la Jeunesse			1	2 à 8
	Championnat d'Europe Youth			1	2 à 8

Paratriathlon

En paratriathlon, dans la continuité des critères proposés sur l'olympiade de Rio, une distinction est faite entre les catégories inscrites au programme des Jeux Paralympiques et celles non reconnues. Ces critères sont en application depuis le 06 août 2018, date de l'officialisation des catégories retenues pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020. A savoir, pour les femmes, PTWC, PTS2, PTS5, and PTVI, et pour les hommes, PTWC, PTS4, PTS5, and PTVI.

En outre, l'introduction en fin d'année 2018 de la règle dite du « classing-up » conduira à une révision des critères actuellement présentés.

Catégories

PTHC	Fauteuils (différence H1/H2) (H1 +0:00, H2 +3'35 H +4'48 F)
PTS2	Handicap sévère
PTS3	Handicap "important"
PTS4	Handicap "modéré"
PTS5	Handicap "léger"
PTVI	Handicap visuel (différence malvoyant/non voyant) (B1 +0:00/ B2 ou B3: + 3'16 H et + 3'42 F)

Glossaire

WPS	World Paratriathlon Series	1er niveau de compétition international
PWC	Paratriathlon World Cup	2nd niveau de compétition international

	Catégorie Elite	Catégorie Senior	Catégorie Relève
Jeux Paralympiques	1 à 8	9 à 16	-
Championnat du Monde Triathlon	1 à 3	4 à 8	9 à 16
Championnat d'Europe Triathlon	1	2 à 3	4 à 8
Classement des étapes WPS			
Classement des étapes PWC			
Autre			

NON PARALYMPIQUE

	Catégorie Elite	Catégorie Senior	Catégorie Relève
Championnat du Monde Triathlon	1	2 à 3	4 à 6
Championnat d'Europe Triathlon	-	1	2 à 3
Classement des étapes WPS			
Classement des étapes PWC			

PARALYMPIQUE (valable pour toutes les catégories jusqu'à la validation des catégories retenues au programme des Jeux Paralympiques de Tokyo)					
	Catégorie Elite	Catégorie Senior	Catégorie Relève	Catégorie Espoirs	Catégorie Sportif des collectifs nationaux
Jeux Paralympiques	1 à 8	9 à 16	-		
Championnat du Monde Triathlon	1 à 3	4 à 8	9 à 16	17 à 32	
Championnat d'Europe Triathlon	1	2 à 3	4 à 8	9 à 32	
Classement des étapes WPS				1 à 12 sous réserve d'avoir marqué des points ITU	
Classement des étapes PWC				1 à 8 sous réserve d'avoir marqué des points ITU	
Autre					Equipier de compétition

NON PARALYMPIQUE					
	Catégorie Elite	Catégorie Senior	Catégorie Relève	Catégorie Espoirs	
Championnat du Monde Triathlon	1	2 à 3	4 à 6	7 à 16	
Championnat d'Europe Triathlon	-	1	2 à 3	4 à 8	
Classement des étapes WPS				1 à 8 sous réserve d'avoir marqué des points ITU	
Classement des étapes PWC				1 à 6 sous réserve d'avoir marqué des points ITU	

Triathlon Longue Distance

		Catégorie Elite	Catégorie Senior	Catégorie Relève	Catégorie Sportif des collectifs nationaux	Catégorie Espoirs
Triathlon Longue Distance	Championnat du Monde Elite	1 à 3	4 à 8		9 à 16	

Duathlon Courte Distance

		Epreuves de référence	Catégorie Elite	Catégorie Senior	Catégorie Relève *	Catégorie Sportif des collectifs nationaux *	Catégorie Espoirs *
Duathlon Courte Distance	Championnat du Monde Elite		1 à 3	4 à 8		9 à 16	
	Championnat d'Europe Elite			1 à 3			
	Championnat du Monde U23				1	2 à 8	
	Championnat d'Europe U23				1	2 à 3	
	Championnat du Monde Junior				1		2 à 8
	Championnat d'Europe Junior				1		2 à 3

* Catégorie Relève = de 15 à 23 ans, âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle.

Catégorie Sportif des collectifs nationaux = à partir de 20 ans, âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle.

Catégorie Espoirs = de 14 à 19 ans, âge au 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ministérielle.